La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 21 mai 2013 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE D'ACTON VALE

S.O. 2013-05-06 Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le sixième jour du mois de mai de l'an deux mille treize à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1 Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2 Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4 Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5 Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no.6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

...le conseiller Luc Champagne a motivé son absence.

Rs.2013-05-169 **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 06 mai 2013 avec les modifications suivantes :

AJOUTER:

11.1 Résolution pour autoriser l'embauche d'un employé temporaire à temps plein, classe 5 aux Travaux publics.

REPORTER:

... l'item 4.4

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-05-170 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 AVRIL 2013.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 avril 2013 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 avril 2013 tel que rédigé par la greffière avec les modifications suivantes :

À la résolution 2013-04-162 au dernier paragraphe, on aurait dû y lire :

Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 23 avril 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements **pour le règlement numéro 155-2007**, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Au lieu de : Que pour réaliser cet emprunt la Ville d'Acton Vale émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 23 avril 2013, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 155-2007 et 242-2012, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

À la résolution **2013-04-163** au deuxième paragraphe, on aurait dû y lire :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 23 avril 2013 au montant de 571 600 \$ par billets en vertu des règlements numéros 155-2007 et 242-2012 au pair et échéant en série 5 ans comme suit;

Au lieu de : Que la Ville d'Acton Vale accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt du 23 avril 2013 au montant de 571 600 \$ par **billets** en vertu des règlements numéros 155-2007 et 242-2012 au prix de 100,000 \$ et échéant en série **5 ans** comme suit :

Et de supprimer le dernier paragraphe : Que le détenteur enregistré devra fournir à la Ville d'Acton Vale la cédule de remboursements.

À la résolution **2013-04-168**, on aurait dû y lire **YVON Girard** et non Daniel Girard.

CORRESPONDANCE.

Rs.2013-05-171 <u>INVITATION AU « GALA PERSONNALITÉ » ORGANISÉ PAR LES FILLES D'ISABELLE.</u>

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 30 \$ ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, pour acheter UN (1) billet au coût de 30,00 \$ chacun à Filles d'Isabelle d'Acton Vale, afin de permettre à une personne d'assister au « Gala Personnalité » qui aura lieu le 1^{er} juin 2013 et d'offrir un cadeau d'une valeur approximative de 100 \$ à la récipiendaire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT – SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER.

Demande de financement et de soutien pour les activités du Mois de la jonquille de la Société canadienne du cancer;

Le conseil en prend acte.

Rs.2013-05-172 INVITATION À LA CLASSIQUE DE GOLF CONTACT-ON DU CLD DE LA RÉGION D'ACTON ET DEMANDE DE COMMANDITE.

Attendu qu'aura lieu, le 14 juin 2013, la 27^e édition de la Classique de golf Contact-On du CLD de la région d'Acton;

Attendu la réception d'une demande de commandite à titre de partenaire de cet événement;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 715 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310, au CLD de la région d'Acton pour l'inscription, d'UNE (1) personne pour le souper au coût de 75 \$, de QUATRE (4) personnes à la Classique de golf Contact-On qui aura lieu le 14 juin 2013. Le coût est de 160,00 \$ par personne pour le golf (18 trous en quatuor), brunch, souper et voiturette;

D'autoriser la remise d'objets promotionnels durant cet événement, cette commandite étant selon le plan de commandites 2013 à titre de commanditaire OR.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...L'item est reporté à une séance.

Rs.2013-05-173 <u>DEMANDE DE LA FONDATION DAIGNEAULT-GAUTHIER DE LA MRC D'ACTON.</u>

Attendu que la Fondation Daigneault-Gauthier tiendra son défi cycliste le 09 juin 2013;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter de prêter à la Fondation Daigneault-Gauthier les équipements suivants, à savoir : 15 tables, 15 chaises, une trousse de premiers soins, une planche dorsale, des dossards de sécurité, 4 camions (pick-up de la ville avec flash) sans conducteur, 4 gros cônes orange. De plus, ils demandent que les toilettes soient déverrouillées dès 7 h, avoir l'accessibilité à l'eau et aux robinets, le préau exclusif au défi pour le départ seulement (sans chapiteau en avant), chevalet avec flèche qui pointe à droite, pour la tenue du défi cycliste qui aura lieu le 09 juin 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

<u>CAMPAGNE ANNUELLE DE SOLLICITATION 2013 DE LA FONDATION DU CHUS.</u>

La Fondation du CHUS lance sa campagne de financement pour l'année 2013 et sollicite l'appui de la Ville.

Le conseil en prend acte.

<u>CAMPAGNE DE FINANCEMENT ANNUELLE 2013 DE LA FONDATION QUÉBÉCOISE DU CANCER.</u>

La Fondation québécoise du cancer lance sa campagne de financement pour l'année 2013 et sollicite l'appui de la Ville.

Le conseil en prend acte.

Rs2013-05-174 LETTRE DU CLUB OPTIMISTE D'ACTON VALE.

Attendu que le Club Optimiste d'Acton Vale demande l'accord à la Ville pour organiser une nouvelle activité qui consiste à une course de canards qui pourrait avoir lieu lors de la semaine de la municipalité ou à la Saint-Jean-Baptiste sur la rivière le Renne;

Attendu que la Ville est sollicitée pour contribuer à l'achat des canards de plastique;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la tenue de l'évènement lors de la semaine de la municipalité et/ou à la Saint-Jean-Baptiste.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-05-175 <u>INVITATION AU TOURNOI DE GOLF DE L'ENTRAIDE – SERVICES DES INCENDIES DE L'EST DE LA MONTÉRÉGIE.</u>

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 390 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-310 au Tournoi de golf l'Entraide, afin de permettre à DEUX (2) personnes d'assister au souper, et à l'inscription de QUATRE (4) personnes pour le forfait brunch/golf/souper et voiturette qui aura lieu le 09 juin 2013. Le coût du forfait brunch/golf/souper et voiturette est de 85 \$ par personne et le coût du souper est de 25 \$ par personne.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-05-176 <u>RÉSOLUTION D'APPUI CONCERNANT L'EXEMPTION DE TAXES POUR</u> « <u>LE CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ACTON VALE ».</u>

Considérant que le Centre communautaire d'Acton Vale a obtenu le 24 avril 2013, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'activité exercée au 1196, rue Bélair à Acton Vale;

Considérant que le Centre communautaire d'Acton Vale a complété le formulaire relatif à la révision périodique de la reconnaissance aux fins d'exemption des taxes foncières, le 16 avril 2013;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale donne une opinion favorable à la Commission municipale du Québec, pour le maintien de la reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières, demandé par le Centre communautaire d'Acton Vale.

Rs2013-05-177 **LETTRE D'ARTMOIRE, ARTISTES & ARTISANTS.**

Attendu qu'ARTMOIRE, artistes et artisans est une organisation qui cherche à promouvoir la création et la production de biens et de services artistiques et culturels pour ses membres, les personnes âgées et la collectivité;

Attendu que la Ville est sollicitée pour adhérer en tant que membre partenaire ou commanditaire en souscrivant un contrat et en cotisant un montant d'argent qui finance les projets, programme ou activités spécifiques et d'intérêts particuliers pour la Ville;

Attendu qu'ARTMOIRE artistes et artisans demande d'avoir la possibilité d'utiliser des espaces publics pour le développement de symposiums, expositions en plein air, les salles pour les spectacles ou activités artistiques et culturels;

En conséquence le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que ARTMOIRE, artistes et artisans dépose leurs projets au Conseil afin que ces derniers soient étudiés;

D'autoriser ARTMOIRE, artistes et artisans à utiliser la salle d'exposition de la gare;

Les membres du conseil invitent ARTMOIRE, artistes et artisans à soumettre leur demande financière auprès du CLD via le programme des fonds d'initiatives culturelles (FIC).

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2013-05-178 RECONDUCTION DU CONTRAT AVEC LES SERVICES D'ENTRETIEN D. BROUSSEAU INC.

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De reconduire, pour la période débutant le 01 juin 2013 et se terminant le 31 janvier 2014, le contrat de service pour l'entretien ménager du Carrefour des générations avec les Services d'entretien D. Brousseau Inc. au prix de 9 371,28 \$ plus taxes. De rajouter l'entretien ménager de la bibliothèque au prix de 2 180,00 \$ plus taxes pour la période du 1^{er} avril 2013 au 31 janvier 2014. Toutes les conditions du contrat signé avec la Ville le 18 avril 2007 demeurent les mêmes pour la durée de la présente reconduction.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 5 084 950 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MONSIEUR SYLVAIN MESSIER.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

QUE la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **MONSIEUR SYLVAIN MESSIER** le lot 5 084 950 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 690.6 mètres carrés, situé sur la rue Pelchat au prix de 47 832.17 \$, incluant les taxes applicables;

Que **MONSIEUR SYLVAIN MESSIER** a versé un montant de 2 391.16 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 22 avril 2013;

QUE la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-05-180

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RÉCRÉOLOGUE À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que la journée familiale aura lieu le 09 juin 2013 dans le cadre de la semaine de la municipalité;

Attendu que la Ville d'Acton Vale prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec:

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'autoriser le récréologue à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de la journée familiale le 09 juin 2013.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE SHOW DE LA RENTRÉE DESJARDINS D'ACTON À PRÉSENTER UNE DEMANDE DE PERMIS POUR LA VENTE DE BOISSONS ALCOOLISÉES À LA RÉGIE DES ALCOOLS, DES COURSES ET DES JEUX DU QUÉBEC.

Attendu que le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale aura lieu du 15 au 17 août 2013;

Attendu qu'on prévoit la vente de boissons alcoolisées pour cette activité;

Attendu qu'une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées doit être présentée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec;

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le Show de la Rentrée Desjardins d'Acton Vale à présenter une demande de permis pour la vente de boissons alcoolisées à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la tenue de cet évènement du 15 au 17 août 2013.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-05-182

RÉSOLUTION D'APPUI À UN PROJET SOUMIS À LA MRC D'ACTON DANS LE CADRE DU PACTE RURAL – PROMOUVOIR L'ENGAGEMENT CITOYEN DE PARRAINAGE CIVIQUE DES MRC D'ACTON ET DES MASKOUTAINS.

Attendu que l'organisme Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains présente un projet à la MRC d'Acton, dans le cadre du pacte rural, pour mettre sur pied des jumelages et pouvoir recruter des parrains civiques pour un projet à trois volets;

- Sensibiliser les jeunes du milieu à l'importance de l'implication dans sa communauté;
- Rendre l'organisme accessible et visible par le biais de rencontre de groupe, d'affichage et de parution dans les médias:
- De toucher au maintien de l'action citoyenne par le biais d'activité reconnaissance avec des outils promotionnels.

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale appuie le projet soumis par l'organisme Parrainage civique des MRC d'Acton et des Maskoutains dans le cadre du Pacte rural.

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA PROGRAMMATION RÉVISÉE DES TRAVAUX ADMISSIBLES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2010 À 2013.

Attendu que la municipalité a pris connaissance de la programmation révisée des travaux admissibles dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013:

Attendu qu'en vertu de la résolution 2010-07-239, la Ville s'est engagée à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toutes modifications apportées à la programmation des travaux admissibles;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter telle que soumise la programmation révisée des travaux admissibles;

De transmettre au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ladite programmation révisée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

Rs.2013-05-184

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES FAÇADES DE L'HÔTEL DE VILLE.

Attendu que la Ville a procédé, le 15 avril 2013 à 11 h à l'Hôtel de Ville, à l'ouverture de soumissions pour la réfection des façades de l'Hôtel de Ville;

Attendu que cinq (5) fournisseurs ont déposé leurs soumissions;

Attendu la recommandation de madame Caroline Gauthier, architecte de la firme Faucher, Gauthier;

En conséquence, le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 277 417,74 \$, plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-100-10-000 pour la réfection des façades de l'Hôtel de Ville;

Que cette dépense soit financée pour un montant de l'ordre de 254 425 \$ à même la TECQ 2010-2013 ainsi qu'un montant de 22 992,74 \$ à même le fonds d'administration générale.

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit : « Construction R.M. Gaudette Inc. » au coût de 277 417,74 \$, plus taxes.

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION POUR L'EXERCICE TERMINE LE 31 DÉCEMBRE 2012.

Attendu le dépôt des états financiers de l'Office Municipal d'Habitation pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter les états financiers de l'Office Municipal d'Habitation d'Acton Vale pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-05-186

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2012 DE LA COOPÉRATIVE D'HABITATION BONEMINE D'ACTON VALE ET AUTORISATION DU PAIEMENT DE LA CONTRIBUTION DE LA VILLE.

Suite au dépôt des états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 soumis par la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'accepter les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012 tel que soumis; la quote-part de la Ville étant établie à 10 % de 4 482 \$;

D'autoriser le paiement d'un montant total de 448,20 \$, à même le poste budgétaire 02-520-00-970, à la Coopérative d'habitation Bonemine d'Acton Vale, ce montant représentant la contribution de la Ville pour l'année 2012.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

- ...Dépôt du rapport des départements suivants :
 - A) Cour municipale
 - B) Services incendies
 - C) Service d'inspection municipale et liste des permis émis

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2013-05-187

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CRÉATION D'UNE FRESQUE SUR LE MUR COUPE-SON DU CENTRE SPORTIF ET DE MANDATER MONSIEUR FRÉDÉRIC THOMAS COMME COORDONNATEUR DU PROJET ET DE DÉSIGNER LA SIGNATAIRE DU CONTRAT.

Attendu que la Ville d'Acton Vale accepte la création d'une fresque sur le mur coupe-son du Centre Sportif;

Attendu que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire qu'une personne expérimentée soit mandatée afin de coordonner le projet;

Attendu qu'un montant de 5 000 \$ est subventionné par la politique culturelle;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la création d'une fresque sur le mur coupe-son du Centre Sportif;

De mandater Monsieur Frédéric Thomas, artiste, à titre de coordonnateur du projet;

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant de 10 000 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-700-10-000, payable à Frédéric Thomas, artiste;

De financer cette dépense à même le fonds d'administration générale d'un montant de 5 000 \$ ainsi qu'un montant de 5 000 \$ à même la subvention;

D'autoriser la directrice générale de la ville à signer, pour et au nom de la Ville, le contrat à intervenir avec monsieur Frédéric Thomas.

Rs.2013-05-188 <u>RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES DÉBOURSÉS ET COMPTES À PAYER</u>

Le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'approuver les déboursés et comptes ci-après et qu'ils soient payés et que ceux payés avant la présente soient ratifiés :

Liste des paiements préautorisés :	
 Liste des chèques émis et des paiements directs 	241 460.99 \$
du 28 mars 2013 au 29 avril 2013	
Paiements par AccèsD du 01 avril 2013 au 29	
avril 2013	144 831.24 \$
44111 2010	111 001.21 φ
Salaires et REER pour le mois d'avril 2013	
	98 337.45 \$
Liste des comptes à payer :	
Deve la maria d'armil 0040	450 500 40 (
Pour le mois d'avril 2013	158 533.42 \$
Grand Total	643 163.10 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2013-05-189 **RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PLEIN, CLASSE 5 AUX TRAVAUX PUBLICS.**

Attendu l'affichage à l'interne pour combler un poste d'employé temporaire à temps plein, classe 5, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante selon la description prévue à l'article 5.03 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 5 :

Nom	Nb d'heure	Durée	Tâches principales
Alexandre Landry	Selon les besoins du département	Saison estivale 2013	

RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'AUGMENTATION DU COÛT D'INSCRIPTION PROPOSÉE PAR LE CLUB DE GYMNASTIQUE LES ÉLANS D'ACTON VALE.

Attendu que le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale soumet une demande à l'effet d'augmenter le coût d'inscription pour la saison 2013-2014;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'autoriser le club de gymnastique les Élans d'Acton Vale à augmenter le coût d'inscription pour la saison 2013-2014. Le coût d'inscription pour 2013-2014 est déterminé comme suit :

	Résident	Autres	Résident	Autres
	s MRC	municipalités 2012	s MRC	municipalités 201
	d'Acton	-2013	d'Acton	-2014
	2012-		2013-	
	2013		2014	
1 h/semaine	77 \$	192.50 \$	84.80 \$	212\$
(4 ans)				
1 h 30/sem.	115\$	288 \$	126.80 \$	317 \$
(5 ans et +)				
2 h/semaine	140 \$	350 \$	154 \$	385 \$
3 h/semaine	162 \$	405 \$	195 \$	445 \$
2x 2 h/sem.	220 \$	470 \$	265 \$	515 \$
2x 2.5h/sem.	250 \$	500 \$	300 \$	550 \$
2x3h/sem.	265 \$	515 \$	315\$	565 \$
3x3h/sem.	355 \$	605 \$	415\$	665 \$
3x4h/sem.	490 \$	740 \$	525 \$	775 \$
Cheerleadin				
g				
2x2h	220 \$	470 \$	265 \$	515 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2013-05-191

MESSAGE DE SYMPATHIES

Le conseiller Yvon Robert propose et il est unanimement résolu d'offrir nos sincères condoléances à la famille d'Anatole Bergeron, qui a œuvré comme maire de la ville pendant 8 ans, comme conseiller pendant 10 ans et comme président des loisirs pendant plusieurs années.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 21.

M. Jean-François Guilbault	• Fais part au conseil municipal qu'il vit une problématique avec un employé municipal, et ce depuis un certain temps.
M. Pierre Bond	• Demande qu'est-ce la taxe sur l'essence au point 5.7

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 30.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et trente minutes (20;30).

Éric Charbonneau Maire

Claudine Babineau Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, trésorière,	certifie par la présente que la Ville d'Acton
Vale dispose des crédits budgétair	res et extra-budgétaires suffisants pour les
fins auxquelles les dépenses décrite	es au présent procès-verbal sont projetées.
Trésorière	Date